



AVIS DE COURSE

Anniversaire DIO
LA GRANDE MOTTE
13 et 14 décembre 2025
Grade 5A

Autorité Organisatrice : Ligue de Voile Occitanie



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités : la FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2025-2028),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrentes non francophones précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux
- 1.4 les règles de classe ELLIOTT 6 ne s'appliquent pas.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

3. COMMUNICATION

3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé dans le Yacht Club de La Grande-Motte

3.2 Le PC course est situé au Yacht Club de La Grande Motte.

3.3 Un groupe WhatsApp « Anniversaire DIO 3 ans » est mis en place pour relayer les informations : <https://chat.whatsapp.com/Fr1Nt2evG1G2LJ6jF4hy9C>

3.4 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 L'inscription à la régate est limitée aux 24 premiers équipages inscrits.

4.1.1 Chaque équipage pourra être composé de 6 membres naviguants au maximum sur les deux jours de compétition. Le nombre de membres d'équipage embarqués sera de 3 (minimum) ou 4 (maximum) personnes. La composition de l'équipage devra faire l'objet d'une information à l'Autorité Organisatrice (AO) chaque jour de régate.

4.2 La régate se courra sur des monotypes Elliott 6, fournis par l'Autorité Organisatrice. Seuls les bateaux et les voiles fournis par l'AO auront le droit de courir.

4.3 Les équipages peuvent s'inscrire en ligne (dans la limite des places disponibles) avant le mercredi 10 décembre à 20H :

<https://ligue-de-voile-occitanie.assoconnect.com/collect/description/626241-l-regate-anniversaire-dio-3-ans>

4.4 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription les documents suivants :

a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une licence club FFVoile, la licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une licence club FFVoile :

- La licence club FFVoile mention « compétition » valide
- Ou la licence club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une licence club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- Un justificatif d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) Une autorisation parentale pour les mineurs

d) l'autorisation du port de publicité s'il y a lieu

5. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de 250 €. Chaque équipage devra signer un contrat de mise à disposition du bateau avec l'AO au moment du briefing et déposer un chèque de caution de 600 € pour les dommages. Le rachat de franchise sur la licence FFVoile du skipper est conseillé.

6 PUBLICITE

6.1 *[DP]* *[NP]* Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'AO organisatrice.

7. PROGRAMME

DATE	HORAIRES	PROGRAMME
Samedi 13 décembre	8H 8H45 11h00 12h00 19h00	Briefing poule 1 Départ ponton, courses à suivre Briefing poule 2 Briefing poule 3 Soirée des équipages sur inscription
Dimanche 14 décembre	Horaires déterminés le samedi en rentrant à terre A partir de 16h30	 Remise des prix

Le samedi, les équipages sont répartis en 3 poules. Les équipages qui viennent de loin seront prioritairement positionnés dans les poules 2 et 3. Merci aux équipages de préciser leur provenance.

Les groupes de navigation du samedi seront publiés sur le groupe WhatsApp dédié à l'événement, le vendredi 12 avant 12H : <https://chat.whatsapp.com/Fr1Nt2evG1G2LJ6jF4hy9C>

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront de type construit et seront décrits dans les IC.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 Un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les IC pourra être mis en place

10. CLASSEMENT

10.1 Une course par poule devra être validée pour valider la compétition.

10.2 Aucune course ne sera retirée

11. PROTECTION DES DONNÉES

12.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, chaque concurrent et ses représentants légaux autorisent la Ligue de Voile Occitanie à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, chaque concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la Ligue de voile Occitanie, à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant

communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. PRIX

Des prix pourront être distribués lors de la proclamation des résultats dimanche 14 décembre.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

developpement@voileoccitanie.com

Tél : 06 78 60 12 10

ANNEXE A : ZONE DE COURSE

